Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20261102-20261102DCM11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

COMMUNE de LOCMARIA-PLOUZANÉ

Délibération n° : 2026.11.02 DCM11

Séance du 02 novembre 2026

Date de convocation : 27 octobre 2026
Date d'affichage : 27 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26

L'an deux mille vingt-six, le lundi deux novembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Solenn BOURGE, Mme Maud BUI TRONG, Mme Frédérique CLECH, Mme Françoise FOLL, Mme Isabelle GIBAULT, Mme Audrey GOURDIN, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Julie LE ROUX, Mme Béatrice OULHEN, Mme Sylvie PODEUR, Mme Cécile SQUIBAN et Mme Annie TALANDIER.
M. Patrick Marie AUBERT, M. Eric BLAIZE, M. Julien CHEVENEMENT, M. Olivier COATANEA, M. Benjamin HADDAD, M. Christophe LE GAL, M. Christian LOAEC, M. Stéphane MEAR, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON, M. Denis PETTON, M. Loïc RAULT et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
M. Emmanuel AUTRET à M. Stéphane MEAR ;
Mme Solenn BOURGE à Mme Françoise FOLL à partir de son départ à 19h30 ;
Mme Christine MOUSSAT à M. Loïc PETIT DE LA VILLEON ;
M. Damien RUEL à M. Eric BLAIZE.

M. Olivier COATANEA a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Recrutement des agents recenseurs
Domaine : 4.4 Autres catégories de personnels – Désignation des agents recenseurs

Exposé

Le recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027. Pour assurer le bon déroulement de cette opération, la commune devra recruter des agents recenseurs chargés de réaliser la collecte des informations auprès de la population.

Il appartient à la commune de fixer les conditions de rémunération des agents recenseurs.

Le mode de rémunération choisi par la commune de Locmaria-Plouzané est la rémunération à la tâche. En effet, ce mode de rémunération permet de gérer facilement les remplacements et renforts en cours de collecte.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20261102-20261102DCM11-DE

Délibération

Vu l'avis favorable de la commission Finances-Ressources Humaines en date du 22/10/2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- De créer 11 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population de la commune ;
- De créer un poste à temps plein d'agent coordinateur suppléant sur la période du 21/01/2027 au 20/02/2027 ;
- De décider que la rémunération des agents sera calculée de la façon suivante (montant brut)
    - 0,73 € par feuille de logement et feuille immeuble collectif remplies,
    - 1,32 € par bulletin individuel rempli,
    - 6,35 € par bordereau de district,
    - 24,50 € la séance de formation,
    - 24,50 € la tournée de repérage,
    - Indemnisation pour les frais de déplacement de 278 € pour les districts 2 et 6 (districts étendus en campagne) et de 229 € pour les autres districts.

Mme le Maire précise que la délibération a été modifiée par l'ajout de la phrase suivante : « De créer un poste à temps plein d'agent coordinateur suppléant sur la période du 21/01/2027 au 20/02/2027. » Elle propose ensuite de soumettre cet ajout au vote.

Vote sur la modification de la délibération

☐ Nbre d'abstention
☐ Nbre de vote « contre »
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Vote sur la délibération

☐ Nbre d'abstention
☐ Nbre de vote « contre »
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

MAIRIE DE LOCMARIA-PLOUZANÉ (Finistère)

M. Olivier COATANEA,

Secrétaire de séance.